

AVIS AU PUBLIC

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION SUR LA RÉVISION DES PLANS DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA RIVIÈRE DORDOGNE

Le public est informé que, par arrêtés préfectoraux en date du 28 janvier 2025, la préfète de la Dordogne a prescrit la révision des plans de prévention du risque d'inondation (PPRi) de la rivière Dordogne, pour les communes de :

BERGERAC, GARDONNE, LA FORCE, LAMONZIE-SAINT-MARTIN, LAMOTHE-MONTRAVEL, LE FLEIX, MONTCARET, PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT, PRIGONRIEUX, SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES, SAINT-PIERRE-D'EYRAUD, SAINT-SEURIN-DE-PRATS, VÉLINES.

Dans le cadre de la concertation prévue à l'article 6 de ces arrêtés préfectoraux, les services de l'État, en présence du bureau d'études Design Hydraulique et Energie, organisent pour l'ensemble des citoyens des communes concernées deux réunions publiques :

- **le mercredi 16 avril 2025 à Saint-Antoine-de-Breuilh, salle municipale Jeanne Baret, place Montaigne, à 18h00**
- **le mardi 22 avril 2025 à Bergerac, salle municipale Jean Barthe, rue Jean Barthe, à 18h00**

Cette réunion a pour objet de :

- présenter la procédure de révision des PPRi,
- présenter les nouveaux aléas relatifs aux débordements de la Dordogne qui font suite à l'étude hydraulique,
- répondre aux questions des participants.